# Les sources du droit administratif

De quoi est fait le droit administratif?
Qui pose les règles du droit administratif?
Pour le savoir, il faut consulter **la hiérarchie des normes**!

**La pyramide de la hiérarchie des normes suppose que les normes qui sont inférieures doivent respecter les normes qui sont supérieures.**

**Dans cette séance, nous allons nous concentrer sur la norme qui se trouve au dessus de la pyramide : le bloc de constitutionnalité.**

## Deux questions se posent donc :

**Qu'est ce qu'on entend par « bloc de constitutionnalité » : Le contenu (1)**

**En quoi le bloc de constitutionnalité constitue une source du droit administratif : La portée (2)**

# Le contenu du bloc de constitutionnalité

Origine

**Conseil constitutionnel 1971 :**
**"Vu la Constitution et notamment son préambule..."**

**Le Bloc de constitutionnalité est composé de :**

- **La Constitution du 4 octobre 1958**
- **Le Préambule de la Constitution de 1958** (Décision du CC, 16 Juillet 1971; liberté d'association)
- **Préambule de la Constitution de 1946** (Décision du CC, 16 juillet 1971; liberté d'association)
- **Articles de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) de 1789** (Décision du CC, 28 décembre 1973)
- **Les Principes à valeurs constitutionnelle (PVC) et les Principes fondamentaux reconnus par les lois de la République (PFRLR)**
- **Charte de l'environnement de 2005** (Décision du CC, 19 juin 2008, OGM)
- **Jurisprudence du Conseil Constitutionnel**

## La Constitution du 4 octobre 1958

- **Article 1er** qui prévoit **l'égalité devant la loi**
- **Article 2** qui consacre **la fraternité**
- **Article 13** qui fixe **le pouvoir du Président de la république** (Organe de l'administration v. Séance 2).
- **Article 19 à 21** qui prévoient **les pouvoirs du Premier ministre et le fonctionnement des ministères**
- **Article 35 et 37** qui fixe **le domaine du règlement**
- **Article 72** et suivants concernant les **collectivités territoriales.**

## La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC)

- **Principe d'égalité** à l'article 1er
- **Principe de liberté** à l'article 4 et 10
- **Principe d'égalité devant les charges publiques** à l'article 13
- **Principe d'égalité d'accès aux emplois publics** à l'article 16
- **Principe du droit de la propriété** à l'article 17

## Le préambule de la Constitution de 1946

Complète la DDHC et consacre **les principes politiques, économiques et sociaux particulièrement nécessaires à notre temps : égalité des sexes, droit de mener une vie familiale normale, droit d'asile, droit de grêve et droit à la protection de la santé**

Le préambule de la Constitution de 1946 prévoit également les **Principes fondamentaux reconnus par les lois de la République (PFRLR)** sans que le contenu soit précisé. Il appartient à la jurisprudence de les consacrer sous deux conditions :

- **La consécration du principe à travers une ou plusieurs lois**
- **La consécration du principe doit se faire sous une loi de la République** (adopté sous un régime républicain).

Exemple de PFRLR :

- Indépendance du juge administratif : CC, 22 juillet 1980
- Indépendance des professeurs d'université : CC, 20 janvier 1984
- Compétences réservées au juge administratif : décision CC, 23 janvier 1987
- L'État doit refuser l'extradition d'un étranger lorsqu'elle est demandée dans un but politique : CE, Koné, 1996

## La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC)

Il s'agit d'un document de 10 articles dont l'objet est de poser des principes relatifs à la protection de l'environnement.

**CE, Ass. 2008 "Commune d'Annecy" :**

- **Tous les articles de la charte a valeur constitutionnelle**
- **Tous les articles de la charte sont invocables devant le juge administratif**

# La portée du bloc de constitutionnalité sur l'administration

## La conformité des règlements au bloc de constitutionnalité

- **Principe : Le juge administratif contrôle la constitutionnalité des actes administratifs**

Les actes édictés par l'administration doivent être conformes à la Constitution.
Le Conseil d'État peut annuler un acte administratif contraire à une norme constitutionnelle : **CE, 12 février 1960 "société EKY".**

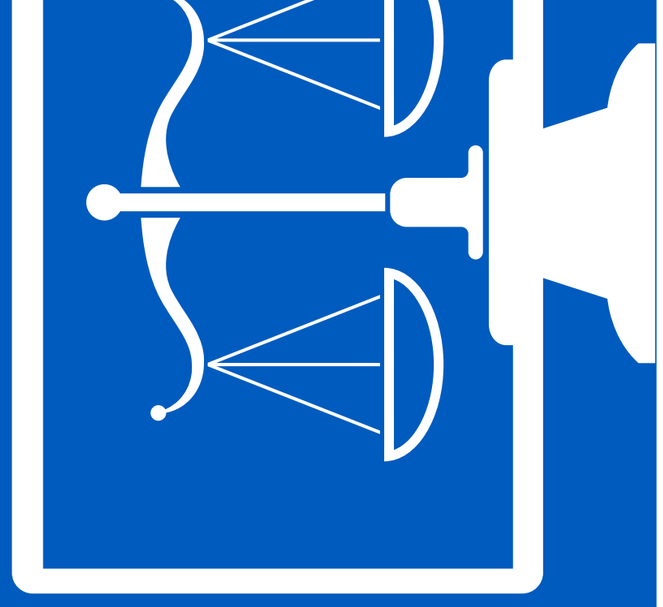

**EXCEPTION**

### La théorie de la loi-écran

Si le juge administratif opère un contrôle de constitutionnalité des actes administratifs (règlements...), il **ne peut contrôler la Constitutionnalité des lois. Seul le Conseil constitutionnel dispose de cette compétence** d'après les articles 61 et 61-1 de la Constitution.

Il peut arriver que certains actes administratifs aient été prises sur le fondement d'une loi. **Le Conseil d'État se refuse la compétence pour contrôler la constitutionnalité de ces actes au risque de contrôler implicitement la constitutionnalité de la loi qui lui sert de fondement.** (CE, 6 novembre 1936, Arrighi). Dans cette hypothèse, on dit que la loi fait écran entre l'acte administratif et la Constitution.

Exception : **lorsque la loi qui fait écran est une loi d'habilitation.**

# La conformité des règlements au bloc de constitutionnalité

## Vérification de l’abrogation implicite d’une loi

CE, 16 décembre 2005, Ministre des affaires sociales :
Le juge administratif constate qu’un texte législatif ou constitutionnel est venu abroger une loi antérieure.

CE, 12 janvier 2009, Asso France Nature environnement
Le juge administratif peut constater l'abrogation implicite d'une loi lorsqu'elle est inconciliable avec un texte législatif ou constitutionnel postérieur.

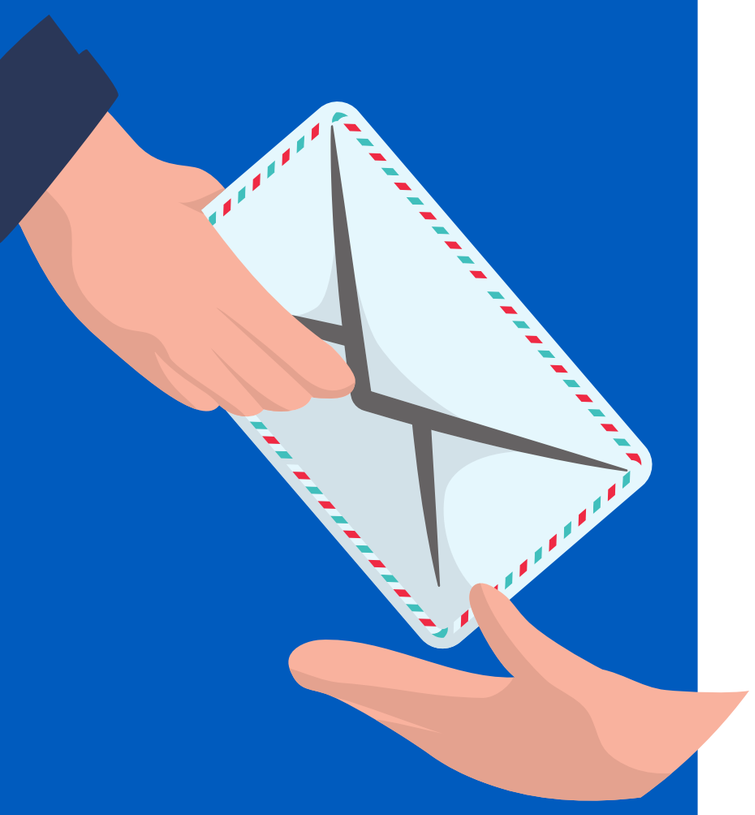

## Transmission d’une question prioritaire de constitutionnalité (QPC)

**La loi organique n° 2009-1523 du 10 décembre 2009 relative à l'application de l'article 61-1 de la Constitution** dispose qu’il est possible de **contester une loi** par rapport à la Constitution en faisant valoir un moyen distinct et en actionnant une QPC.

C'est le Conseil constitutionnel qui juge les QPC, mais avant de le saisir, il faudrait passer par le filtre des juges du fond et des juridictions suprêmes.

Ainsi, le juge administratif **ne contrôle** pas la constitutionnalité dans le cadre d'une QPC mais ne fait **qu'apprécier si les conditions d'une QPC sont respectées.**

## Vérification de l’abrogation implicite d’une loi

Le juge administratif peut être amené à donner des conseils en cas de projet de loi ou de règlements par le pouvoir exécutif.